


www.souffelweyersheim.fr

République française
Commune de Souffelweyersheim
Arrondissement de Strasbourg-Ville
Département du Bas-Rhin

Séance du 07 avril 2026,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le sept avril deux mille vingt-six à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de Pierre PERRIN, Maire.

Date de la convocation dématérialisée adressée par Pierre PERRIN, Maire : 31 mars 2026

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élu(s) absent(s) : 0
Élus présents : 25	Élu(s) absents ayant délégué leur droit de vote : 4

Secrétaire de séance : Monsieur François CHABAS, Conseiller municipal

Présents :

Pierre PERRIN, Alain JANSEN, Hélène MULLER, Rémi REUTHER, Marie Laure KOESSLER, Myriam JOACHIM, Jean-Philippe DECOUR, Brigitte SCHLEIFER, Pierre SCHNEIDER, Martial GERHARDY, Monique WAMSLER, Pierre SIMON, Jean-Luc SIEGEL, Mireille MATTER, Isabelle DURINGER, Patricia KOESSLER, Solange WOLFF MINTSA, Fabien LEININGER, Marie-Annick LAURAIN, Florence PRUD'HON, Stéphane HAMM, Olivier MULLER, Alain BENOIT, Anne-Sophie MEYER, François CHABAS.

Absent(s) ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Bernard WEBER a donné procuration à Alain JANSEN
Fabienne BIGNET a donné procuration à Pierre PERRIN
Jérôme FLAGEY a donné procuration à Marie Laure KOESSLER
Mathilde PAYET-BLONDET a donné procuration à François CHABAS

Absent(s) sans donner de mandat :

FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-7 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), il appartient au conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'article L. 123-6 du même code précise que ce conseil d'administration est **composé, en nombre égal, de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le maire parmi des personnes non membres du conseil municipal, participant à des actions de prévention, d'animation sociale ou de développement social dans la commune, ou représentant des associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des familles, des personnes âgées et des personnes handicapées.**

Par une délibération n°16/2020, le conseil municipal avait fixé ce nombre à 7 membres, conformément à l'ancienne rédaction des textes qui prévoyait un plafond de 8 membres élus et 8 membres nommés.

Le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 a supprimé ce plafond maximal. Désormais, seuls subsistent :

Un **minimum** implicite de **4 membres élus et 4 membres nommés** (afin de pouvoir représenter les 4 catégories d'associations obligatoires), auxquels s'ajoute le maire, président de droit soit **au minimum 9 membres**.

Aucun maximum, le conseil municipal est libre de déterminer le nombre qui lui paraît le plus adapté au fonctionnement du CCAS.

Il est rappelé que le maire est membre de droit et président du conseil d'administration.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer à nouveau le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Le Conseil Municipal,

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-6 et R. 123-7 ;

VU le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer la composition du conseil d'administration du CCAS ;

après en avoir délibéré,

FIXE comme suit la composition du conseil d'administration du CCAS :

- **Nombre total de membres (hors maire, président de droit) : 12**
- **Dont membres élus par le conseil municipal en son sein : 6**
- **Dont membres nommés par le maire (hors conseil municipal) : 6**

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 8 avril 2026



Le Secrétaire de séance

François CHABAS



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le **10 AVR. 2026**